

Une nouvelle expérience a été la formation de contremaîtres et de surveillants. Par une série de périodes de cinq jours, embrassant chacune trois cours distincts, les élèves ont pu retourner à leur industrie à titre de moniteurs d'autres contremaîtres et surveillants. Les cours renseignent sur le travail, les relations du travail et les méthodes de travail. Grâce à la Branche de formation dans l'industrie de la Commission des effectifs de guerre mobilisables des États-Unis, les matériaux nécessaires à ces cours et les services d'un instructeur furent mis à la disposition du Ministère pour la première période.

L'inscription globale des trois cours est de 20,932 pour l'année.

FORMATION POUR LES FORCES ARMÉES

Aviation.—Durant l'année, les cours préparatoires à l'enrôlement du C.A.R.C. (voir p. 707, Annuaire de 1942) furent considérablement étendus et établis sur une base un peu différente. Le personnel dirigé vers ces cours est engagé par le C.A.R.C., avec pleine solde et allocations, et le programme entier est beaucoup plus étroitement et officiellement lié au C.A.R.C. L'enrôlement brut du personnel du C.A.R.C. est de 25,329 pour l'année.

Des cours préparatoires de 12 semaines ont été donnés dans certaines écoles au personnel navigant. Les cours comprennent l'anglais, les mathématiques, les sciences, la reconnaissance aérienne et les progrès de la guerre. Dans les métiers techniques, les cours sont de quatre à six mois, y compris les cours de radiotélégraphistes (à terre), électriciens et mécaniciens de la T.S.F., mécaniciens de moteurs d'avion, monteurs de fuselages d'avion et commis de la division féminine du C.A.R.C.

Armée.—Les cours aux artisans de l'armée ont diminué considérablement depuis l'année dernière, l'enrôlement brut étant de 13,470. Les programmes ont été dressés par l'Armée et chaque cours dure trois mois. Vers la fin de l'année fiscale, l'Armée a demandé à l'organisme de la formation d'urgence en temps de guerre d'enseigner les métiers aux jeunes soldats de 17½ ans. Cet enseignement consiste en un cours général préliminaire de trois mois, après quoi les élèves sont choisis pour un cours de métier de dix mois comme électriciens, mécaniciens de moteurs, constructeurs d'instruments, ajusteurs, dessinateurs ou commis-sténographes.

Marine.—L'inscription aux cours des enrôlés de la Marine accuse une augmentation sensible, l'enrôlement brut étant de 3,961. Le cours de deux à huit mois comprend la formation d'artificiers des chambres à moteur, commis, artificiers-électriciens, ingénieurs-mécaniciens, artificiers de la T.S.F. et artificiers de sous-marin.

Formation de rétablissement pour les licenciés des forces armées.—A la demande du Ministère des Pensions et de la Santé Nationale, des mesures ont été prises en vue de la formation professionnelle des licenciés des forces armées. Bien que sur une faible échelle durant l'année fiscale 1942-43, la formation fut donnée dans des établissements industriels, des écoles régulières de formation professionnelle, des collèges commerciaux privés et des centres spéciaux de formation d'urgence de guerre. Le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale paie des allocations aux élèves. L'enrôlement brut durant l'année s'est élevé à 1,196 élèves, dont 665 furent placés durant l'année.

Section 6.—Travail organisé au Canada

Les données relatives à l'affiliation des unions ouvrières au Canada sont publiées dans le rapport annuel du Ministère du Travail, intitulé: "Mouvement Syndical Ouvrier au Canada".